



Dr Michel Sabourin / Psychologue

Professeur au Département de psychologie de l'Université de Montréal, ses domaines privilégiés de recherche et d'application sont la psychologie légale : l'évaluation de la crédibilité, les effets médiatiques, le fonctionnement et la sélection du jury et la préparation d'un procès devant jury.

## L'évaluation de la crédibilité ou comment distinguer la vérité du mensonge?

Dans la plupart des procédures légales, partant de l'interrogatoire des suspects lors d'une enquête policière jusqu'à l'évaluation des témoignages rendus lors d'un procès, les différents acteurs impliqués, soit les agents de police, les enquêteurs, les procureurs, le juge de première instance et dans certains cas, le jury, doivent tous, à un moment donné, déterminer si le suspect, la victime, le témoin oculaire ou l'accusé disent bien la vérité. C'est ce qu'on appelle dans le jargon juridique, l'évaluation de la crédibilité. Pour faire ce genre d'évaluation, ils utilisent leur expérience de vie, des stratégies personnelles ainsi que des indices qui découlent des connaissances qu'ils ont acquises sur le sujet. De cette façon, ils tentent, avec le plus d'efficacité possible, de distinguer le menteur de la personne honnête qui dit la vérité.

Dans les sociétés traditionnelles homogènes, on retrouve habituellement un consensus relativement élevé, basé sur des indices communs appris qui permettent aux divers acteurs d'une procédure légale d'utiliser plus ou moins la même stratégie pour évaluer la crédibilité des témoignages entendus. Ces indices ne sont pas nécessairement efficaces et performants dans tous les cas, mais ils sont reconnus comme tels, et à ce titre, régulièrement utilisés. Par ailleurs, dans nos sociétés où les différents acteurs proviennent souvent de divers milieux culturels, il est loin d'être certain qu'il existe un pareil consensus et autant d'indices communs partagés. Ainsi, baisser les yeux dans les cultures asiatiques n'a pas les mêmes connotations qu'en Occident; alors qu'en Orient, il s'agit d'une marque de respect, plusieurs, dans le monde occidental, considèrent plutôt ce comportement comme un indice de mensonge. La crédibilité dans un contexte interculturel (voir Lavigne & Sabourin, 2000) constitue donc, en soi, un sujet intéressant, mais il serait trop long de le traiter ici. Nous nous contenterons de considérations générales et d'exemples sur le sujet.

### \_LE MENSONGE

Par définition, le mensonge (en anglais, *deception*) est un acte dont l'intention délibérée est de créer chez autrui une croyance ou une conception que le menteur sait pertinemment être fausse. Suivant cette notion, la crédibilité d'un témoignage renvoie donc à la volonté ou l'intention d'un témoin en rapport avec la formulation d'un énoncé vrai ou mensonger (Köhnken, 1989; Undeutsch, 1989). On doit distinguer cette notion de celle de la « fiabilité » ou de la « précision » d'un témoignage qui renvoie plutôt au degré de congruence qui existe entre l'événement original et le rapport qui décrit ce qui est effectivement arrivé. La fiabilité ou la précision peuvent être modifiées par des erreurs inconscientes ou involontaires du témoin, erreurs qui découlent la plupart du temps de pertes de mémoire, d'informations conflictuelles qui ont surgi après l'événement (notion de *post-event information* d'Elizabeth Loftus) et qui viennent contaminer le souvenir par des directives biaisées associées à l'interrogatoire ou encore par des conditions suboptimales (noirceur, distance, etc.) dans la perception de l'événement initial.

Il existe un débat concernant la signification de la notion de crédibilité qui oppose deux approches conceptuelles (Köhnken, 1989; Undeutsch, 1989). La première et plus ancienne approche présume l'existence d'un trait distinct de personnalité que l'on appelle « la véracité générale » (*general trustworthiness*) et selon lequel un témoin est considéré a priori comme étant ou n'étant pas digne de confiance. En ce sens, la crédibilité est définie comme une caractéristique du témoin lui-même et non pas de son témoignage. La réputation générale de la personne concernée, son histoire de vie personnelle relativement à la vérité ou le mensonge sont tous des éléments que l'on utilise pour établir la crédibilité d'un individu, et donc pour évaluer la crédibilité de son témoignage. Par conséquent, une personne qui a une très bonne réputation serait plus susceptible d'être jugée comme disant la vérité qu'une personne dont la réputation est entachée.

La validité de cette explication a été remise en question par Undeutsch (1989), un chercheur réputé du domaine. Ses critiques majeures reposent essentiellement sur des recherches démontrant que, dans certaines circonstances, une personne habituellement honnête peut subitement devenir malhonnête, et donc mentir. Ainsi, pour Undeutsch, dire la vérité ou mentir n'est pas un trait de personnalité, mais plutôt un comportement spécifique associé à une situation précise. En ce sens, une

seconde approche explicative postule que des indices de crédibilité peuvent seulement être détectés lors de l'audition d'un témoignage, puisque la crédibilité serait un attribut du témoignage lui-même et non pas une caractéristique du témoin. Ces indices peuvent se manifester de quatre façons : 1) dans les comportements verbaux du témoin, soit dans le contenu du témoignage, la quantité de détails, la consistance logique interne, etc.; 2) dans les comportements extralinguistiques associés au discours, soit dans les éléments qui accompagnent la verbalisation (ton de la voix, vitesse d'expression, pauses, troubles de la parole, richesse du vocabulaire, etc.); 3) dans les comportements non verbaux associés, soit la fixité du regard, l'expression faciale, les gestes, les mouvements corporels, etc.; et 4) dans les corrélats psychophysiologiques associés, soit la réponse électrodermale, la pression artérielle, le rythme cardiaque, etc. Dans ce qui suit, nous n'aborderons que les trois premières catégories.

### \_ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ

Suivant cette approche, le postulat de base sur lequel repose toute évaluation valide de crédibilité est donc que la vérité ou

le mensonge peuvent être inférés uniquement à partir d'indices comportementaux observables qui sont reliés d'une façon relativement constante à la vérité ou au mensonge. Depuis que la Cour suprême de l'Allemagne en 1955 a ordonné que, dans toute cause d'abus sexuel d'un enfant où l'essentiel de la preuve présentée repose sur le témoignage de l'enfant abusé, un expert soit nommé pour évaluer la crédibilité de son témoignage, le domaine de l'évaluation de la crédibilité a connu des progrès fulgurants. Différentes techniques d'entrevues et plusieurs critères objectifs ont été développés pour répondre correctement à cette exigence légale. Ce qui a mené à la création par Steller & Köhnken (1989) d'une « procédure d'analyse de la validité d'un témoignage » – le *Statement Validity Analysis* ou SVA – (traduction de Hubert Van Gijsegem, Université de Montréal, 1993). Le SVA est composé de trois éléments, soit d'une entrevue structurée, d'une analyse de contenu du discours basée sur des critères (*Criteria-Based Content Analysis* ou CBCA) et d'un examen final de la validité du processus à l'aide d'un *check-list*. Bien que le SVA ait été initialement conçu pour évaluer les témoignages d'enfants, des études plus récentes ont permis d'appliquer le CBCA, *mutatis*

## LES SERVICES PROFESSIONNELS DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE MONTRÉAL

**Supervision individuelle ou de groupe • Formation  
Évaluation • Psychothérapie • Postvention  
Recherche et développement**

Si vous souhaitez vous perfectionner, ou si vous vous sentez démuni(e) face à la problématique du suicide, et désirez une supervision de qualité fondée sur une expérience véritablement clinique et pertinente, contactez-nous en toute confiance. Nous disposons notamment d'outils pour vous aider à intervenir auprès d'une personnalité dite *limite*, et suicidaire. Nous offrons une approche alternative en prévention du suicide, intégrative, structurante, nuancée et humaine.

**514 840-0614**

Direction : Gaëtan Roussy, psychologue  
gaetanroussy@hotmail.com

*mutandis*, à des témoignages d'adultes (celle entre autres de Sporer & Schwandt, 2006) ou à des suspects d'actes criminels (Porter & Yuille, 1996).

## \_ENCODAGE ET DÉCODAGE

Deux orientations principales ont sous-tendu l'effort de recherche contemporain (Köhnken, 1989). Une première orientation s'est concentrée principalement sur l'**encodage** ou l'aspect « expression » de la crédibilité; ici, l'objectif était de trouver et de définir avec précision les corrélats comportementaux objectifs et mesurables qui accompagnent l'expression de la vérité et du mensonge. Par ailleurs, une seconde orientation était plutôt concernée par le **décodage** ou le côté « impression » de la crédibilité, en d'autres termes, la plus ou moins grande habileté qu'ont les gens à distinguer ceux qui mentent de ceux qui disent la vérité.

Typiquement, les études qui s'inspirent de l'orientation « encodage » utilisent des tâches ou des situations où l'on invite des participants à faire volontairement des témoignages vrais ou mensongers en relation avec un événement ou une personne. Ces témoignages sont alors analysés par des évaluateurs non informés en utilisant une grille d'observation et de codification qui mesure la fréquence d'apparition et l'intensité d'un certain

nombre d'indices comportementaux préétablis. Ce type d'étude a mené à des méta-analyses qui ont permis de déterminer les indices les plus prometteurs et les plus fidèles.

C'est essentiellement le même type de méthodologie qui est utilisé pour les études consacrées à l'orientation « décodage ». Au lieu d'analyser les témoignages vrais ou mensongers, on demande aux participants d'agir en tant que juges et d'identifier la nature vraie ou mensongère des témoignages entendus; connaissant la nature des témoignages présentés, il est alors possible pour l'expérimentateur de mesurer le degré de précision des jugements formulés. C'est ainsi que plusieurs études (dont celle de Ekman & O'Sullivan, 1991) ont pu démontrer que dans la vie quotidienne, l'évaluation de la crédibilité est loin d'être parfaite et que mis à part les agents secrets américains dont le taux de succès est de 64.12 %, la plupart des « détecteurs de mensonge professionnels », c'est-à-dire les policiers, les juges, les douaniers, etc., ne font guère mieux que la chance! Dans ce même courant expérimental, certaines études (Kassin & Fong, 1999) ont également tenté de mieux connaître l'influence de l'apprentissage de certaines techniques d'interrogation policière bien connues (la technique Reid) ou tout simplement l'influence du degré de pratique de l'évaluation sur la performance; les effets d'amélioration sont peu concluants.



Société  
Québécoise  
d'Hypnose inc.

# FORMATION CONTINUE EN HYPNOSE

## L'intégration du cycle de la vie<sup>1</sup> (Lifespan Integration)

Avec **Peggy Pace**, MA, LMHC, LMFT.

FORMATION DE BASE - LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2009  
FORMATION AVANCÉE - LES 2 ET 3 OCTOBRE 2009

**'L'intégration du cycle de la vie (ICV) est une nouvelle méthode de traitement visant à favoriser l'intégration neuronale et la guérison des personnes ayant vécu des traumatismes ou de la négligence durant leur enfance. L'ICV combine la régression hypnotique, l'imagination active et l'intégration des états du moi à travers le temps pour apporter une guérison profonde et complète.**

**\*Tous les psychologues (membres et non membres) sont les bienvenus\***

## Formation en hypnose clinique

FORMATION DE BASE  
LES 17, 18, 31 OCTOBRE ET 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009  
À MONTRÉAL

Cet atelier initie les participants(es) à la pratique de l'hypnose en tant que mode de communication et outil thérapeutique.

La méthodologie privilégiée favorise un apprentissage progressif et intensif des habiletés, des techniques et stratégies de base en hypnose clinique.

Cette formation respecte les standards retenus par l'American Society of Clinical Hypnosis (ASCH).

Visitez notre site : [www.sqh.info](http://www.sqh.info) Renseignements : 514 990-1205

En tant que consultant pour la préparation de procès criminels devant jury, il m'est arrivé à plusieurs reprises au cours des dernières années de devoir procéder à l'évaluation de la crédibilité du témoignage d'un accusé afin d'aider l'avocat de la défense à déterminer s'il serait nuisible ou non pour son client de livrer sa version des faits. En droit criminel, un accusé n'est pas obligé de témoigner lors de son procès, surtout si ce faisant il nuit à sa défense, car c'est à la poursuite de prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable. Lors d'un procès devant jury, faire ou ne pas faire témoigner l'accusé est donc une décision importante, car en plus, il faut savoir que de ne pas présenter de défense (donc de ne pas faire témoigner l'accusé) lors d'un procès devant jury permet à l'avocat de la défense de livrer sa plaidoirie après celle de la poursuite et de tenter ainsi de bénéficier de « l'effet de récence », phénomène bien connu en psychologie sociale. Habituellement, lorsqu'une défense est présentée (par ex., l'accusé témoigne), c'est la poursuite qui plaide en dernier. Par ailleurs, le fait pour un accusé de ne pas témoigner lors de son procès, bien que cela soit un de ses droits fondamentaux et que ce soit expliqué ainsi au jury par le juge, peut ne pas être interprété très positivement par le jury, et donc nuire plutôt qu'aider la cause de l'accusé. C'est donc une décision importante à ne pas prendre à la légère. C'est pourquoi savoir d'avance que le témoignage d'un accusé ne passe tout simplement pas la rampe et peut donc nuire énormément constitue un des facteurs que l'avocat va sérieusement considérer avant de prendre sa décision.

Pour terminer, un exemple illustrant à quel point il peut être important de distinguer qui dit vrai. Lors de la célèbre cause du kidnapping du fils aîné de Charles Lindbergh (le premier pilote à relier New York à Paris, en 1927), plus de deux cents personnes ont « confessé » l'enlèvement du bébé Lindbergh, attirées sans doute par la notoriété du personnage!

## \_Bibliographie

- Ekman, P. & O'Sullivan, M. (1991). Who Can Catch A Liar? *American Psychologist*, 46, 913-920.
- Kassin, S. M. & Fong, C. T. (1999). « I'm innocent! » : Effects Of Training On Judgments Of Truth And Deception In The Interrogation Room. *Law and Human Behavior*, 23, 499-516.
- Köhnken, G. (1989). Behavioral correlates of statement credibility : Theories, paradigms and results. In H. Wegener, F. Lösel & J. Haish (Éds.), *Criminal behavior and the justice system : Psychological perspectives* (pp. 271-289). New-York : Springer-Verlag.
- Lavigne, J. & Sabourin, M. (2000). L'évaluation de la crédibilité d'un témoignage dans un contexte interculturel. *Pratiques psychologiques*, 4, 59-72.
- Porter, S., et Yuille, J. C. (1996). The language of deceit: An investigation of the verbal clues to deception in the interrogation context. *Law and Human Behavior*, 20, 443-458.
- Sporer, S. L. & Schwandt, B. (2006). Paraverbal Indicators Of Deception : A Meta-Analytic Synthesis. *Applied cognitive psychology*, 20, 421-446
- Steller, M. & Köhnken, G. (1989). Criteria-Based Statement Analysis. In D. C. Raskin (Éd.), *Psychological methods in criminal investigation and evidence* (pp. 217-245). New York : Springer.
- Undeutsch, U. (1989). The development of statement reality analysis. In J.C. Yuille (Éd.), *Credibility assessment* (pp. 101-120). Dordrecht, The Netherlands : Kluwer.



Organisme sans but lucratif,  
l'Institut de Psychothérapie du Québec  
dispense des services de formation  
et de psychothérapie depuis plus  
de 50 ans.

### Journées cliniques

**Les psychoses**  
Samedis le 31 octobre et  
le 7 novembre 2009 : 9h à 16h30  
*Bernadette Tanguay, psychiatre  
et psychanalyste*  
Coût : 250 \$

**Quand le narcissisme  
va, tout va**  
Samedi le 5 décembre 2009 : 9h à 16h30  
*Linda Lebel, psychologue  
et psychanalyste*  
Coût : 125 \$

**Le travail analytique  
aux portes de la mort**  
Samedi le 1<sup>er</sup> mai 2010 : 9h à 16h30  
*Jacqueline Lanouette, psychologue  
et psychanalyste*  
Coût : 125 \$

### Supervisions

**Psychothérapeutes d'enfants**  
Les mardis ou jeudis : 45 min. /supervision  
*Nicole Martel, psychologue et art-thérapeute*

Pour plus d'information, visitez le  
[www.institutdepsychotherapie.qc.ca](http://www.institutdepsychotherapie.qc.ca)

1307, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2N2  
T (418) 692-2591 F (418) 692-2591 (téléphoner avant)  
[ipq@institutdepsychotherapie.qc.ca](mailto:ipq@institutdepsychotherapie.qc.ca)